



Votre service de repas à domicile

Livret d'Accueil

CCAS-Square Georges Brassens - 31140 Saint-Alban

www.saint-alban31.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Saint-Alban

Accueil du public :

Square Georges Brassens

31140 Saint-Alban

Tél : 05 62 75 93 93

e-mail : accueil@mairie-stalban.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Mardi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Mercredi : 9 h - 12 h et 13 h 30 - 18 h

Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Vendredi : 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h 30

VOS REPAS

Nous vous proposons des repas adaptés.

2 menus au choix quotidiens pour les repas normaux ainsi que pour les repas spécifiques (sans sucre et/ou sans sel).

Chaque jour, un repas du midi vous est proposé, composé de 7 éléments :



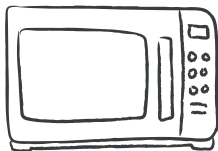
COMMENT CONSERVER LES REPAS

Conformément à la réglementation en vigueur :

- Les produits frais doivent être rentrés dans le réfrigérateur dès leur réception.
- Les produits frais doivent être maintenus à une température comprise entre 0° et 3°, par conséquent les repas ne seront pas laissés devant votre porte.
- Les denrées ne doivent pas être sorties du réfrigérateur plus de 20 minutes avant leur consommation.
- Les barquettes ne doivent pas rester en dehors du réfrigérateur plus de 2 heures, sinon il faut les jeter.
- Il est primordial de respecter la date de consommation (DLC) indiquée sur chaque emballage et donc de respecter l'ordre limite des menus (notamment le week-end).

RÉCHAUFFER SON REPAS

Suivre les indications concernant l'ouverture ou la fermeture des barquettes pendant le réchauffage indiqué.



AU FOUR À MICRO-ONDES

Mode de réchauffage à privilégier car il est très rapide et évite le dessèchement des aliments.

Enlever totalement le film plastique qui recouvre la barquette.

Pour les féculents, nous vous conseillons d'ajouter une cuillère à soupe d'eau afin de réhydrater le produit.

Disposer la barquette dans le four à micro-ondes et faire réchauffer selon la puissance :

- de 500 W à 600 W : 3 à 4 minutes
- de 600 W à 700 W : 3 minutes
- plus de 700 W : 1 min 30 sec



A LA POÊLE OU À LA CASSEROLE

Attention, le réchauffage doit être fait à feu très doux (à très basse température).

Enlever totalement le film plastique qui recouvre la barquette.

Vider la barquette dans une poêle ou une casserole. Recouvrir la poêle ou la casserole avec un couvercle adapté.

Remuer régulièrement. Laisser chauffer quelques minutes à peine.

Techniques et Conseils de réchauffage

Type de Plat	Barquette	Micro Ondes 750 Watt	Four 120°C Thermostat 4	Casserole
Potage	Barquette fermée	2 min à 3 minutes	Ne pas utiliser	3 min
Pizza, Quiche, Feuilleté, Tarte	Barquette ouverte	1 min	10 minutes	Ne pas utiliser
Viande et Rôti Sans Sauce	Barquette ouverte	2 min 30 secondes	12 à 15 minutes	Ne pas utiliser
Viande et Rôti en Sauce	Barquette fermée	1 min	5 minutes	Ne pas utiliser
Poisson en Sauce	Barquette fermée	1 min	12 à 15 minutes	Ne pas utiliser
Poisson sans Sauce	Barquette ouverte	1 min	12 à 15 minutes	Ne pas utiliser
Plat Complet	Barquette fermée	3 min	12 à 15 minutes	20 minutes
Omelette Œuf	Barquette fermée	1 min 30 secondes	10 minutes	Ne pas utiliser
Féculents	Barquette fermée	2 min	12 à 15 minutes	Ne pas utiliser
Pommes de terre, Pommes noisettes, rissolées	Barquette ouverte	Barquette Fermée Micro Perforée 2 min	12 à 15 minutes	Ne pas utiliser

Barquette Fermée

Micro perforer de 6 petits trous la barquette à l'aide, soit d'un coufeau pointu soit d'une fourchette de telle sorte à laisser échapper la vapeur

Barquette Ouverte

Retirer entièrement le Film plastique de la Barquette



COMMANDE ET LIVRAISON

Toutes modifications peuvent être enregistrées
48 heures (2 jours avant le jour de la livraison.

Attention, cas particulier pour le samedi et dimanche,
toutes annulations doit se faire impérativement le
jeudi avant 10 heures pour les repas du week- end.

LIVRAISON DES REPAS

Livraison des repas au domicile des
bénéficiaires identifiés du lundi au vendredi
(repas du week-end livrés le vendredi) entre 8 h
et 11 h 30, à horaire régulier.

En cas d'absence du bénéficiaire, un avis de
passage sera déposé afin qu'il puisse récupérer
son repas en Mairie. (à partir de 11 h 30)



FACTURATION ET REGLEMENT

Les repas commandés seront facturés le mois suivant. La facture est adressée à votre domicile.

Le paiement s'effectue par chèque, à l'ordre du Trésor Public, à envoyer à l'adresse indiquée sur le coupon.

Toute l'Equipe de la Mairie, du CCAS de Saint-Alban
et de Vitame Production,
vous souhaitent un très bon appétit.

